



TAEKWONDO
HOSHIN MOOSOOL



Nom _____ Prénom _____
Date de naissance Nationalité _____
Adresse _____ Code Postal _____
Commune _____
Téléphone Portable _____
E Mail _____

Personne responsable de l'adhérent à prévenir en cas d'urgence

Nom _____ Prénom _____
Téléphone _____
Lien de parenté _____

Allergie ou autre de l'adhérent

Pour les anciens adhérents.

N° de licence _____
Code 3 chiffres _____
N° de passeport _____

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné (e) Madame/Monsieur _____
autorise mon fils / ma fille _____
à pratiquer le Taekwondo (entraînement et compétition) durant la saison 2015-2016. Je m'engage ainsi à l'accompagner

Fait à
LE

Signature du responsable légal

Je soussigné (e) : Nom Prénom _____ Père - mère - Tuteur de l'enfant

Adresse _____ C.P. _____

J'autorise

Je n'autorise pas

La mise en ligne sur le site internet du club d'Athis Mons accessible à l'adresse [http:// www.usoam.fr](http://www.usoam.fr) et ses blogs associés des photographies et films sur lesquels j'apparais/mon enfant apparait pris durant les cours, stages, passage de grade, compétitions, soirées et démonstrations de Taekwondo auxquels je/il participe, ainsi que la publication dans la presse française spécialisée.

Article 1

USOAM Taekwondo est une association régie par la loi de 1901. Elle est affiliée à la Fédération française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA). Elle regroupe des bénévoles et des enseignants licenciés mettant en commun leurs connaissances ou leur temps disponible pour assurer la pratique du Taekwondo et disciplines associées de loisir et de compétition.

Article 2

Chaque adhérent se doit de respecter une certaine discipline. Il est interdit de fumer, d'être ivre, de flirter, de cracher ou de tenir des propos racistes, xénophobes ou politiques pendant les cours et de manière générale dans l'enceinte du gymnase. L'entraîneur peut exclure du cours toute personne ayant un comportement dangereux ou irrespectueux envers lui-même ou une autre personne. Chaque adhérent se doit de saluer le Taegyeug, son professeur et ses partenaires d'entraînement ainsi que le dojang en entrant et en sortant. Pour la pratique du Taekwondo, le licencié doit revêtir un "dobok" et être pieds nus. Les cheveux doivent être attachés, les ongles des mains et des pieds doivent être courts afin d'éviter les blessures. Les bijoux sont interdits.

Article 3

Les vestiaires sont un lieu où les licenciés se mettent en tenue en prenant soin de ne laisser aucun objet de valeur, ces derniers étant sous leur entière responsabilité. Il est demandé à toute personne accédant au gymnase de laisser les lieux dans un état de propreté exemplaire. Il est interdit d'utiliser le matériel de l'association sans l'accord de l'entraîneur ou d'un responsable de la section.

Article 4

Les jours et heures d'entraînements seront précisés en début d'année. Il est instamment demandé aux parents et adhérents de respecter les horaires des cours. En cas de retard, l'entraîneur peut refuser au licencié de participer au cours. Il reste néanmoins au gymnase jusqu'à la fin de la séance. Les parents d'enfants licenciés ne peuvent assister au cours sans l'autorisation du professeur. Ces derniers peuvent faire part de leurs remarques au professeur après le cours ou bien en parler à un membre du bureau.

Article 5

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants seuls au gymnase. En cas d'absence de l'entraîneur, l'association ou les membres du bureau ne pourraient être tenus pour responsables des agissements ou accidents survenus aux enfants sans surveillance.

Article 6

Une période d'essai de 2 cours est possible, toutefois, une fiche d'inscription et une autorisation parentale seront demandées. Toute personne non à jour de ses cotisations, certificat médical ou autorisation parentale se verra interdire l'accès au cours. Aucun remboursement de cotisation ne peut avoir lieu passé le 1^{er} trimestre. L'accès aux entraînements extérieurs au club est autorisé seulement si l'élève est en règle (passeport fédéral, licence, cotisation, certificat médical, autorisation parentale).

Article 7

La nature même de l'association dont le but exclut tout partage de bénéfices, implique nécessairement de ses membres et de ses adhérents une participation aux diverses activités auxquelles elle participe au cours de l'année ou aux manifestations sportives qu'elle serait susceptible d'organiser. Cela est surtout valable pour les compétitions où la présence d'un "coach" et d'un arbitre par tranche de 5 compétiteurs est indispensable sous peine de non participation des compétiteurs.

Article 8

En cas de déplacement sur un événement extérieur à la commune (passage de grades, stages, compétitions...) les parents désireux d'apporter leur collaboration pour le transport éventuel d'enfants sur le lieu de la manifestations sont priés de se faire connaître à l'avance. Il ne pourra y avoir aucun recours contre toute personne bénévole assurant le transport d'un enfant non accompagné de ses parents.

Article 9

Une assemblée générale se tiendra tous les ans. La convocation à l'assemblée générale est adressée par E mail ou par courrier (sur demande spécifique du responsable de l'adhérent). Les réunions font partie de la pratique du Taekwondo, la participation de tous les adhérents est vivement souhaitable.

Tout manquement au présent règlement fera l'objet de sanctions (exclusion temporaire ou définitive)

UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

A l'occasion des cours, stages, passages de grades, compétitions, soirées et démonstration de Taekwondo dispensé ou non par USOAM, vous/votre enfant pouvez/peut être filmé et ou photographié et l' Association souhaite faire figurer photographies et films sur son site WEB. Les photographies peuvent également être publiées dans la presse française spécialisée. Ces photographies et ces films ne seront accompagnés d'aucune information susceptible de vous / votre enfant rendre identifiable, votre nom/son nom ne sera pas mentionné (sauf autorisation expresse de votre part). Les légendes accompagnant la ou les photographie (s) ou le ou les film (s) ne porteront pas atteinte à votre réputation/la réputation de votre enfant ou à votre/sa vie privée.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies ,et de ces films dans les conditions précisées ci-dessus, en nous datant et signant le présent document. En cas de refus de votre part, la/les photographie(s) et le /les film(s) vous représentant votre enfant sera/seront mise en ligne, publiée(s) mais votre/son visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images de manière à le rendre non identifiable.

Je soussigné (e) : Nom Prénom _____ Père - mère - Tuteur de l'enfant

Adresse _____ C.P. _____

J'autorise

Je n'autorise pas

La mise en ligne sur le site internet du club d'Athis Mons accessible à l'adresse [http:// www.usoam.fr](http://www.usoam.fr) et ses blogs associés des photographies et films sur lesquels j'apparais/mon enfant apparait pris durant les cours, stages, passage de grade, compétitions, soirées et démonstrations de Taekwondo auxquels je/il participe, ainsi que la publication dans la presse française spécialisée.

J'ai bien noté que je peux à tout moment demander à faire retirer les photographies et films mis en ligne sur le site du club sur lesquels j'apparais/ mon enfant apparait, en m'adressant à la Présidence du club ou le cas échéant au corps enseignant

Athis-Mons le _____

Signature des parents pour les mineurs →